



HAL
open science

Jean-Marie Martin. - Italies normandes, XIe- XIIe siècles. Paris, Hachette, 1994, 407 pp. (La vie quotidien,n,e. Civilisations et sociétés)

Martin Aurell

► **To cite this version:**

Martin Aurell. Jean-Marie Martin. - Italies normandes, XIe- XIIe siècles. Paris, Hachette, 1994, 407 pp. (La vie quotidien,n,e. Civilisations et sociétés). Cahiers de civilisation médiévale, 1995, 38 (HS), pp.54-56. halshs-01332082

HAL Id: halshs-01332082

<https://shs.hal.science/halshs-01332082>

Submitted on 15 Jun 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Jean-Marie Martin. — *Italies normandes, XIe- XIIe siècles*. Paris, Hachette, 1994.

Martin Aurell

Citer ce document / Cite this document :

Aurell Martin. Jean-Marie Martin. — *Italies normandes, XIe- XIIe siècles*. Paris, Hachette, 1994.. In: Cahiers de civilisation médiévale, 38e année, supplément annuel 1995. Comptes Rendus. pp. 54-56;

http://www.persee.fr/doc/ccmed_0007-9731_1995_sup_38_152_2632_t1_0054_0000_5

Document généré le 01/06/2016

1187. Les ordres militaires (à peu près sept cent cinquante chevaliers) employaient également de nombreux mercenaires, archers et sergents, ainsi que des turcoples, aussi nombreux parfois que les frères chevaliers (ex. à Saphet). Les ordres militaires jouèrent un rôle considérable dans les raids (grâce à leur discipline) et dans la garde des forteresses. Les croisés, souvent indisciplinés, constituent un apport humain énorme, mais trop limité dans le temps. D'où l'intérêt des confraternités et du contingent français permanent, institué par saint Louis et qui se perpétue jusqu'à la chute du royaume (une centaine de chevaliers, avec archers, sergents montés, sergents à pied). La papauté contribue à l'effort militaire par l'envoi de soldats et de fonds destinés à payer les mercenaires. Suit une étude de l'armement et de son évolution (p. 86 et ss).

Le chapitre 3 (p. 93-144), s'intéresse aux châteaux et forteresses dont le rôle est à la fois défensif et offensif. L'A. fournit un utile tableau comparatif des garnisons entre 1192 et 1291 et souligne la difficulté d'évaluer ces effectifs. Il conclut à la faiblesse de ces effectifs de garnison. En temps de paix, ils sont inférieurs à cinq cents guerriers. L'exemple le plus sûr est celui de Saphet, avec un total de cent soixante-cinq hommes, dont quatre cent trente combattants, parmi lesquels cent trente guerriers montés et seulement cinquante chevaliers. Ces forteresses ont généralement peu de valeur stratégique mais servent de base de repli après les batailles ou les raids, et de protection contre les raids adverses.

Le chapitre 4 porte son attention sur les batailles, recherchées par les chrétiens lors des apports des croisés. Là encore se pose la question de l'évaluation des effectifs. Un tableau comparatif très utile (p. 148-149) fait apparaître que l'expression *militēs* inclut souvent les guerriers montés, turcoples ou écuyers montés (p. 151). L'A. étudie ensuite les valeurs chevaleresques (courage, discipline, etc.) et discute l'efficacité des charges de chevaliers contre les musulmans qui leur opposent des tactiques nouvelles, puis évalue le rôle des piétons, archers et arbalétriers, voire « non-combattants ».

Le chapitre 5 s'intéresse aux raids et chevauchées, choix tactique chez les musulmans, pure nécessité chez les chrétiens incapables de mener des opérations de plus grande envergure. Le but n'est plus ici la conquête ni la bataille, mais le butin, le pillage, le tribut, les destructions, les dommages causés à l'adversaire pour le démoraliser. Là encore, on notera un utile tableau des effectifs mentionnés lors

de ces raids (p. 192-193). Leur durée excède rarement trois jours, mais peut atteindre parfois deux à trois semaines.

Le chapitre 6 s'attache aux sièges, décisifs dans ces guerres. Les effectifs mis en jeu sont plus généralement de l'ordre de la centaine plutôt que des milliers. Rôle important des machines de siège, des sorties, des défenses, etc. L'A. remarque que les sièges menés avec succès par les chrétiens ont duré plusieurs mois, tandis que les musulmans parviennent à leurs fins en quelques semaines. La raison de cette rapidité est claire : effectifs très supérieurs et accès plus aisé aux ressources alimentaires. Au total, un bon livre, fort bien documenté et utile par ses précisions et ses nombreuses références et évaluations numériques.

Jean FLORI.

Jean-Marie MARTIN. — *Italies normandes, XI^e-XIII^e siècles*. Paris, Hachette, 1994, 407 pp. (« La vie quotidienne. Civilisations et sociétés »).

La célèbre collection « La vie quotidienne » fait peau neuve. Elle adopte une autre maquette, particulièrement réussie, et abandonne la mention obligatoire de « Vie quotidienne » dans le titre de ses ouvrages. Ce changement de façade traduit des choix éditoriaux plus profonds, cherchant à mettre ses livres au diapason des plus récents acquis de l'historiographie. La série « Civilisations et sociétés », à laquelle appartient le titre dont nous rendons compte aujourd'hui, accueille des œuvres portant sur les grandes civilisations, les groupes sociaux, les mentalités, la culture et la vie matérielle... Cette volonté d'écrire une histoire totale, au sens fort du terme, se retrouve dans les *Italies normandes* de Jean-Marie Martin, qui aborde, dans toute sa globalité, l'ensemble de la société du *Mezzogiorno* des XI^e et XII^e s.

En l'an mil, le sud de l'Italie apparaît comme une véritable mosaïque ethnique. Elle est le creuset où fusionnent l'Orient byzantin et musulman et l'Occident lombard. Les communautés les plus diverses maintiennent une spécificité grâce au principe de la personnalité de la loi : Romains, Lombards, Grecs, musulmans et juifs s'attachent à leur droit, leur langue ou leur religion, qui garantissent leur identité. Il en découle un certain conservatisme : le pouvoir de la femme lombarde sur son douaire ou *morgengabe*, dont elle n'est pas la simple usufruitière, mais la propriétaire à part entière, est un exemple parmi tant d'autres de cet attachement à

des pratiques désuètes, abandonnées partout ailleurs en Occident.

Les premiers contacts attestés des Normands avec ce monde composite datent de 999, année où quatre pèlerins, originaires de l'ouest de la France, combattent les musulmans de Sicile. Des bandes de mercenaires arrivent ensuite d'outre-monts. L'une d'entre elles, le groupe de Melfi, se met au service des Byzantins en 1041 ; Guillaume Bras-de-Fer et Robert Guiscard, les fils de Trancrède de Hauteville, en sont les chefs : ils fondent la dynastie qui gouvernera, pendant un siècle et demi, l'Italie méridionale. En 1130, Roger II, l'un de leurs descendants, obtient le titre de roi de Sicile de l'antipape Anaclet II, affirmant, sur le plan idéologique, un pouvoir, que son fils Guillaume II (1166-1189) consolide sur le plan administratif.

La dynastie régnante n'est qu'une, parmi tant d'autres, des lignées fondées par des « jeunes », au sens sociologique du terme, arrivés pour la plupart de Normandie, mais aussi du nord de la France et de la Bretagne. En quête d'un butin facile, d'une dotation foncière et d'une épouse de l'aristocratie locale, ces guerriers, cadets remuants de maisons nobiliaires incapables de leur assurer un héritage convenable, tentent leur chance sur ces terres méditerranéennes. Ils se mettent au service de chefs sachant pratiquer la munificence à l'image de Robert Guiscard, au sujet duquel Guillaume de Pouille peut écrire : « Il pillait abondamment là où il pouvait. Il partageait le butin entre ses chevaliers : il les aimait tous et tous le chérissaient. » La largesse — avec ses corollaires : le don et le contre-don et le cadeau-qui-oblige —, la solidarité juvénile et l'aventure chevaleresque conditionnent les rapports au sein de cette camaraderie guerrière.

Ces aventuriers fomentent la naissance de la seigneurie et la pulvérisation du ban, inconnues sous les constructions étatiques byzantines ou musulmanes. Ils substituent la guerre privée au monopole régalien de la violence. Ils bâtissent des châteaux, souvent sous forme de mottes, forteresses nouvelles dans ces terres de palais ouverts et de villages fortifiés. Le démantèlement de ces châteaux, entrepris par les populations urbaines en colère de Cosenza, Bari ou Troia, traduit bien l'animosité qu'éveillent ces symboles d'une nouvelle domination : « dans l'esprit des habitants des agglomérations fortifiées, existe une sorte d'antinomie entre le château qui opprime et la muraille d'enceinte de la ville ou *castrum* qui protège » (p. 156). L'introduction des banalités, instaurant le monopole des sires sur les fours, moulins et pressoirs à

huile, équipements agroalimentaires lourds, est, de même, une nouveauté d'origine française. Les structures seigneuriales, importées de ce côté-ci des Alpes, finissent par s'imposer.

Elles rencontrent, au XII^e s., l'opposition de la monarchie, qui tente de les récupérer à son profit. Le roi, chaque jour plus fort, utilise la féodalité à son profit. En 1142, à l'assemblée de *Silva Marca*, Roger II établit la liste des obligations militaires qui découlent de la possession de chaque fief : il ordonne l'établissement d'un *Catalogue des barons*, document extraordinaire pour l'historien de la noblesse méditerranéenne. L'aristocratie locale est organisée en trois niveaux, en fonction des fiefs reçus et du service dû : comtes, sans circonscription administrative aucune, barons, détenteurs de fiefs enregistrés, et simples chevaliers, aux terres moins étendues. Une pyramide féodale est constituée au profit de la couronne ; elle permet au roi de disposer à sa guise de l'agressivité de l'aristocratie combattante, lourdement équipée, liturgiquement adoubee et longuement entraînée. La dialectique guerre privée-guerre publique transparait dans d'autres constitutions de Roger II. Aux assises d'Ariano (1140), le roi de Sicile interdit toute *guerra*, au sens étymologique du terme, tout combat ou duel entre les lignages. Déterminé à conserver l'exclusivité de l'exercice de la violence, il agit dans le cadre du legs étatique de la bureaucratie byzantine ou musulmane. Le royaume de Sicile est « officiellement occidental, mais son cœur est oriental » (p. 287).

Cet ouvrage ne se limite pas à la seule analyse de l'émergence du groupe aristocratique, des modes de vie seigneuriale et de la genèse d'un État normand, dont les cadres tentent de récupérer la puissance militaire de la noblesse. Il contient des chapitres aussi savants sur la vie rurale, sur le statut des paysans, sur le rôle passif de ces terres dans le commerce, sur la monnaie, sur les cadres religieux, sur la cour princière ou sur la culture profane. Il brille par sa clarté d'exposition. Il foisonne d'une multitude de détails et d'exemples, puisés dans la bibliographie la plus récente. Il aide à comprendre, dans toute sa profondeur, en quoi le modèle italo-normand est original dans la chrétienté occidentale.

La règle du compte rendu veut, cependant, que des remarques critiques suivent l'éloge. Nous en formulerons deux, concernant des points bien minimes. D'une part, séparées au lendemain des Vêpres siciliennes (1282), les deux Siciles n'ont pas attendu le XVIII^e s. pour se fédérer à nouveau

(p. 78), mais la conquête de Naples, en 1442, par Alphonse V d'Aragon (1416-1458), qui lègue l'intégrité de l'ancien royaume italo-normand à ses descendants de la maison de Trastamare, puis de Habsbourg. D'autre part, l'absence de la littérature généalogique qu'auraient pu produire les maisons de l'aristocratie normande d'Italie ne saurait s'expliquer parce que « les descendants des conquérants ne tenaient pas à rappeler les origines, trop peu brillantes, de leurs ancêtres » (p. 175). G. Duby et E. Bournazel ont démontré, en revanche, combien est présent, dans la construction idéologique des origines des lignages occidentaux, le mythe de l'aventurier étranger, parti de rien, s'affirmant par ses exploits militaires et épousant une femme de haute extraction : l'ancêtre fondateur d'une grande maison est trop souvent décrit, dans l'historiographie septentrionale, comme un « jeune » en rupture de ban avec les siens, obtenant, par son seul effort, la richesse, le pouvoir et l'honneur dans sa patrie d'adoption. Chez les Normands d'Italie l'imaginaire et le réel se rejoignent. On est heureux de le percevoir mieux désormais grâce à un ouvrage synthétique, donnant tous les tenants et les aboutissants de cette société méditerranéenne d'acculturation.

Martin AURELL.

Hans Eberhard MAYER. — *Varia Antiochena. Studien zum Kreuzfahrerfürstentum Antiochia im 12. und frühen 13. Jahrhundert.* Hanovre, Hahnsche Buchhandl., 1993, 227 pp. (« M.G.H. Stud. u. Texte », 6).

Le titre de ce recueil témoigne de ce que l'A., délaissant pour un temps le royaume de Jérusalem qui a été jusqu'ici le point central de ses recherches, s'est penché sur l'histoire de la principauté d'Antioche. Il a soumis à la rigueur de sa critique les documents qui la concernent et proposé des solutions aux problèmes qui ont surgi à partir de cet examen. Ceci afin d'apporter rectifications ou compléments au livre classique, mais déjà vieux d'un demi-siècle, de Claude Cahen, *La Syrie du Nord à l'époque des croisades et la principauté franque d'Antioche* (Paris, 1940).

Une première étude, consacrée au concile d'Antioche de 1140 qui vit la déposition du patriarche Raoul de Domfront, attribuée à la volonté du Siège apostolique romain de ramener celui d'Antioche dans le droit commun de l'Église latine, part d'une rectification de la datation de ce concile (rectification déjà proposée en 1945 par Paul Pelliot) pour

définir un mode utilisé pour dater les actes en usage à la chancellerie princière d'Antioche, point de départ pour d'autres révisions. Presque tous les autres chapitres concernent le principat de Bohémond III, dont ce livre constitue comme une histoire suivie.

À partir de la rectification de la date d'avènement du roi de Jérusalem Amaury (elle aussi déjà établie par Pelliot), H. E. Mayer revoit tout ce qui concerne les circonstances qui entourèrent la capture de Renaud de Châtillon — qu'il faut situer au 23 novembre 1161 —, laquelle aurait entraîné la rupture des négociations pour le mariage de Manuel Comnène avec Mélisende de Tripoli, la princesse Constance ayant conçu une politique fondée sur la recherche d'une alliance avec l'empereur byzantin auquel elle maria sa fille Marie. Constance, comme Mélisende de Jérusalem, aurait voulu exercer non le pouvoir d'une régente, mais celui d'une souveraine ; son fils Bohémond se vit confiné dans la possession de Laodicée. Mais celui-ci parvint à écarter les prétentions maternelles et noua dès lors des relations étroites avec Raymond III de Tripoli. H. E. Mayer tient pour acquises les visées de ce dernier sur le trône de Jérusalem et les suspicions du roi Baudouin IV à l'égard de ses cousins Raymond et Bohémond. La mort de Manuel Comnène, que Bohémond avait réussi à se concilier, ayant permis au prince de renvoyer sa femme byzantine pour épouser une Sybille, une crise éclata qui opposa Bohémond à son patriarche et à toute l'Église latine d'Antioche, et aussi à une grande partie de sa noblesse. Un compromis ramena la paix avec l'Église, mais plusieurs nobles de haut rang durent s'exiler. C'est dans cette perspective que H. E. Mayer replace la disparition de la dynastie des Mazoir de Margat, déjà entamée dès 1180 et même auparavant du fait de la constitution par Bohémond d'une marche confiée aux ordres militaires aux abords du Djebel Ansarieh.

L'A. complète le tableau de cette politique en retrouvant le texte de la concession à l'ordre espagnol de Santiago du *castellum Vetule* (Bikisrail). Sybille réapparaît dans les dernières années du principat de Bohémond : elle aurait intrigué avec les Arméniens en vue d'assurer à son propre fils Guillaume la succession du prince, aux dépens de ses frères aînés. La minutieuse analyse des documents, leur remise en ordre chronologique et l'étude des rouages de la chancellerie permettent d'apporter un nouvel éclairage à tous ces événements. Et l'A. reprend l'examen des monnaies frappées au nom d'un comte Raymond, mais à un type